

Ouagadougou, le 23 AOUT 2019

N° 19-011 /MJ/SG/ DRH

LE MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public burkinabè l'ouverture, au titre de l'année 2019, d'un concours direct de recrutement de trente (30) élèves Secrétaires des Greffes et Parquets à former à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) dans le centre unique de Ouagadougou.

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, jouissant de leurs droits civiques, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2019, titulaires du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi.

Ne sont pas autorisées à prendre part audit concours, les personnes :

- ayant fait l'objet d'une condamnation à une peine d'emprisonnement ferme de trois (03) mois au moins ou d'une peine d'emprisonnement avec sursis de dix-huit (18) mois au moins ;
- déjà intégrées dans la fonction publique ;

- admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à monsieur le Ministre de la justice, Garde des Sceaux, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte dont un numéro de téléphone ;
- un extrait d'acte de naissance ou de toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un extrait du bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation en cours de validité.

Tout dossier incomplet ou non-conforme ne sera pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur le site ci-après :

- Périodes : du 02 au 12 Septembre 2019 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;

